

## La politique matrimoniale des Tournemine de La Hunaudaye du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle

Lorsqu'on réfléchit à la situation de la noblesse bretonne à la fin du Moyen Age, la première image qui vient à l'esprit est celle d'une extrême diversité de conditions. La noblesse n'est pas un groupe homogène. De nombreuses différences la structurent en sous-groupes : différences de fortune (1), mais également de qualification sociale (2). De la « plèbe nobiliaire (3) » qui ne dispose que de quelques livres par an aux grandes familles aristocratiques évoluant dans l'entourage ducal, une multitude de situations financières coexiste.

Et pourtant ces différentes strates nobiliaires semblent avoir les mêmes préoccupations : assurer leur descendance et maintenir, ou mieux encore, accroître l'importance de leur patrimoine (4).

Quel que soit leur niveau de fortune, les nobles transmettent à leurs enfants un nom, parfois une terre et les devoirs inhérents à leur statut. Il

---

(1) Des mentions de revenus sont contenues dans les listes de montres générales et notamment pour les évêchés de Saint-Brieuc pour 1469 et de Tréguier pour 1481 (Bibl. mun. Saint-Brieuc, mss 31 et 38). Un recensement de ces différentes sommes montre que moins de 1 % des individus concernés, « nobles, ennoblitz, exempts » déclarent plus de 1 000 livres de revenus tandis que plus de 50 % déclarent moins de 30 livres.

(2) Faire suivre son nom de famille par celui de sa terre, de sa qualité voire de sa fonction n'est sûrement pas anodin et répond à une hiérarchisation de la noblesse : « seigneur Jehan Tournemine, écuyer seigneur de Syon, homme des gentilhommes de l'hôtel du roi » (Bib. nat., Pièces originales, ms 2867, f<sup>o</sup> 13 et suivants). Il existe des différences de rang social à l'intérieur de cette noblesse. Pour preuve, les multiples disputes ayant pour objet des questions de préséance lors des états de Bretagne. M. JONES, *The Breton Nobility and their Masters from the Civil War of 1341-1364 to the late Fifteenth Century*, p. 235.

(3) J. MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, tome 1, p. 21, Paris, 1966.

(4) M. NASSIET, *La reproduction d'une catégorie sociale : la petite noblesse de Haute-Bretagne. XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse ms, tome 2, 1989, p. 351 et suivantes.

appartient alors à ces derniers, après avoir hérité, de préserver le patrimoine pour pouvoir à leur tour le transmettre. Cette succession d'individus à la tête d'une seigneurie ne peut se réaliser que par l'entremise d'alliances matrimoniales judicieuses.

### Généralisation des alliances matrimoniales (5)

La généalogie composée pour la famille des Tournemine de La Hunaudaye se fonde sur les sources narratives (6) et sur les sources de type juridique (rachats, testaments...). Du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, 12 générations de Tournemine se succèdent pour la branche aînée (7). Une simple énumération des charges civiles et militaires exercées par les membres de cette famille autorise d'emblée à les considérer comme appartenant à la haute aristocratie.

L'histoire des Tournemine de la Hunaudaye débute avec l'arrivée, au début du XII<sup>e</sup> siècle, d'un Édouard ou Geoffroy Tournemine dont on ignore la véritable origine (8). Son ascension est semble-t-il rapide puisque son fils Geffroy épouse Edie de Penthièvre (9), mariage qui leur met, en quelque sorte, le « pied à l'étrier ». Il ne leur manque plus qu'une terre. Ce sera chose faite vers 1214. Olivier Tournemine reçoit alors le fief de la Hunaudaye en Plédéliac, don de Pierre Mauclerc. Le but en est évidemment politique. Il vise, à une époque difficile pour le nouveau duc, à

(5) Pierre BOURDIEU, « Les stratégies matrimoniales », dans *Annales E.S.C.*, 1972, p. 1107 : « Les stratégies proprement matrimoniales ne sauraient donc être dissociées sans abstraction des stratégies successorales, ni davantage des stratégies de fécondité, ni même des stratégies pédagogiques, c'est-à-dire de l'ensemble des stratégies de reproduction biologique, culturelle et sociale, que tout un groupe met en œuvre pour transmettre à la génération suivante, maintenus et augmentés, les pouvoirs ou les privilèges qu'il a lui-même hérités ».

(6) Et notamment celle du Père DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619.

(7) Il existe trois branches cadettes : celle des Tournemine de la Guerche qui naît au XV<sup>e</sup> siècle, celle de Campsillon et celle des Tournemine de Coetmur au XVI<sup>e</sup> siècle. Seule la succession des aînés nous est connue de manière à peu près certaine. Le devenir des femmes est plus flou dans la mesure où le mariage les fait sortir de leur parenté d'origine.

(8) MORERI, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1759, 10 volumes. Il rattache Édouard Tournemine aux princes de la Maison d'Anjou. Pour DU PAZ, *op. cit.*, p. 144, Édouard Tournemine accompagnait Conan IV en Bretagne en 1156. Édouard épousa alors Constance, sœur de Conan.

(9) Édie ou Éline de Bretagne est la fille de Riwallon, comte de Penthièvre et de Lamballe et sœur de Geffroy Boterel III. Cf DU PAZ, *Histoire généalogique...*, p. 147.

s'attacher un allié suffisamment fort et fidèle pour contrebalancer la puissance des Dinan-d'Avaugour (10).

La lecture de leur généalogie amène une première remarque. Pour les membres de la famille Tournemine, le mariage semble quasi-systématique. Il l'est à tel point que peu de membres de cette famille restent célibataires ou font une carrière ecclésiastique, ce qui est en complète contradiction avec l'image d'une église pourvoyeuse de places pour des cadets nobles et offrant des charges prestigieuses ainsi que de confortables revenus (11). Le nombre de ces mariages atteste au moins l'importance économique des Tournemine de la Hunaudaye. Il aura fallu fournir à chacun des enfants les moyens de s'établir.

Il faut pourtant peut-être nuancer cette généralisation des alliances matrimoniales pour tous les enfants. Les sources n'ont peut-être retenu que le nom des enfants mariés. Mais ce qui est indéniable, c'est que le nombre de mariages par génération est, lui, en constante hausse au cours des siècles (12).

Le mariage est un acte primordial pour la survie du lignage. Primordial au point que les remariages sont également une composante essentielle de la politique matrimoniale de cette famille. Volonté de ne pas rester seul avec des enfants en bas-âge, volonté de reconduire une opération économiquement intéressante, ces deuxièmes alliances ont « presque force de règle » (13).

A propos de ces remariages, un certain nombre de caractéristiques peuvent également être relevées. D'une manière générale, ils se font rapidement après le décès du conjoint, entre une et deux années. Cette reconduction des liens matrimoniaux n'est d'ailleurs pas réservée aux

---

(10) *Actes de Bretagne*, I, 824; BARTHÉLÉMY, *Anciens Évêchés*, V, 14; LOBINEAU, 2, 210;

(11) Une nuance existe néanmoins. Les 5 religieux connus pour cette famille sont recensés au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous n'en trouvons aucune autre mention de carrière ecclésiastique pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. De plus, grâce au testament de Geoffroy Tournemine, daté de 1264 et mentionnant les noms de ses enfants ainsi que celui de ses frères et sœurs, nous pouvons conclure que les mariages sont plus fréquents pour le XV<sup>e</sup> siècle. Un célibat prolongé et l'entrée dans la carrière ecclésiastique sont plus souvent offerts aux cadets au XIII<sup>e</sup> siècle.

(12) 2 enfants en moyenne se marient au XIII<sup>e</sup> siècle, pour 2,5 au XIV<sup>e</sup> siècle, et 3,5 au XV<sup>e</sup> siècle.

(13) M. BLOCH, *La société féodale*, p. 184; « D'où un baron, qu'il soit de Normandie ou de Flandre tire-t-il, au témoignage des chroniqueurs, sa puissance? de ses châteaux, sans doute, de ses beaux revenus, du nombre de ses vassaux, mais aussi de celui de ses parents ». Or, plus on se marie, plus les alliances familiales se multiplient. Dans un monde de relations, on mesure à quel point ces unions sont importantes.

seuls hommes de la famille. Les femmes se remarient également après le décès de leur époux. En fait, c'est l'ensemble de la société noble qui repousse l'état de veuvage permanent : ainsi, Françoise Tournemine avec ses trois mariages, Marie du Villiers, veuve de Gilles Tournemine qui épouse Jean-Eder, sire de Beaumanoir (ce dernier sera assassiné par ses beaux-fils), ou encore Typhaine du Guesclin, qui épouse en secondes noces Pierre Tournemine, assassin de son premier mari, Jean de Beaumanoir (14).

Si la mort amène une nouvelle union, quelles peuvent être les conséquences lorsque le seigneur de la Hunaudaye décède ?

Il ne semble pas que l'aspect économique de ces alliances ait une incidence sur la date du mariage de l'aîné. Celui-ci n'attend pas le décès de son père pour convoler. Cela n'a en fait rien de surprenant puisque le nouveau couple sait que tôt ou tard il disposera des moyens pour subvenir à ses besoins. Il est alors vraisemblable de supposer qu'il vit au sein du château familial.

En effet, dans les sources, ce fils aîné n'est jamais mentionné, du vivant de son père, comme étant le seigneur d'une autre terre. Sur 8 mariages concernant l'héritier et dont la date nous est connue, 4 unions sont conclues du vivant du père et 4 après le décès du porteur du titre. Mais à propos de ces derniers, il faut souligner que pour 3 d'entre eux, le père est mort prématurément (sur le champ de bataille) et qu'il laisse un héritier encore mineur. Le décès prématuré du père entraîne donc une accélération de la date du mariage de l'aîné et la concrétisation d'une alliance déjà largement arrangée. Ainsi, Pierre Tournemine meurt en 1381, son fils aîné, Jean, épouse l'année suivante en 1382, Isabeau de Beaumanoir. Un autre Jean Tournemine meurt en 1427 et le fils aîné Gilles, encore mineur à cette date, épouse Béatrix de la Porte en 1428.

Par contre, en ce qui concerne les cadets, il en va tout autrement. La date de leur mariage est toujours postérieure à celle de leur aîné. Mais également le jour de leur union est dépendant de celui du partage. Jean Tournemine reçoit en 1446 la seigneurie de La Guerche. Il épouse en 1455 Mathurine du Périer. Pierre Tournemine est seigneur de Barach depuis 1439 et s'unit vers 1461 avec Perrine de la Lande. Dans leur cas, le mariage est directement lié aux conditions économiques qui leur sont faites. Il

---

(14) Il n'a pas été permis d'analyser l'âge au mariage des différents contractants, ni notamment de cerner précisément un écart maximum et minimum entre hommes et femmes, faute de renseignements. Cf. Jacques ROSSIAUD, *La prostitution médiévale*, Flammarion, 1988, p. 30 ; l'âge moyen au mariage se situe autour de 24-25 ans pour les hommes et 20-22 ans pour les femmes. Mais l'écart d'âge des deux contractants est de 7,9 ans. « L'ordre matrimonial du xv<sup>e</sup> siècle est celui des époux mûrs et des compagnes jeunes ».

existe une énorme différence entre les enfants, différence relative à ce qu'ils peuvent amener dans la « corbeille de mariage » et donc à leur rang dans la phratricie.

Mais pouvoir se marier revient à concilier plusieurs conditions. En premier lieu, celle de ne pas transgresser les interdits canoniques tout en restant dans une proche parenté (15). Ce mariage se doit ensuite d'apporter des avantages économiques et / ou politiques. L'union de deux individus ne participe plus alors de la seule volonté des deux contractants.

L'interdit canonique (16) et la volonté de ne pas se mésallier entraînent forcément une limitation des possibilités et notamment de celle de se marier « à sa porte » (17). Il faut donc élargir le « cercle géographique » dans lequel la recherche de la famille idéale s'effectue. Pour la strate nobiliaire à laquelle appartiennent les Tournemine, il semble qu'on s'allie plus avec une famille qu'avec un de ses membres.

Le choix de la famille avec laquelle une alliance matrimoniale est envisageable repose sur un certain nombre de négations :

- ne pas rester dans le Penthièvre, trop éloigné du centre de décision (Nantes),
- ne pas se mésallier, donc ne pas s'allier avec une famille qui ne serait pas d'aussi noble extraction,
- ne pas conclure une alliance qui ne serait pas économiquement rentable.

Il est alors évident qu'avec de tels critères limitatifs, la principale conséquence sera l'obligation de reconduire, au fil des générations, des alliances avec les mêmes familles.

## Les alliances géographiques

Un examen des familles retenues par les Tournemine pour concrétiser une union indique que, d'une manière générale, ils opèrent leur choix

(15) A. BURGUIÈRE, « L'anthropologie historique », dans *La Nouvelle Histoire*, p. 145 : « L'anthropologie et l'ethnologie définissent le concept de parenté et entendent sous ce terme les relations de consanguinité et la relation d'alliance créée par le mariage ».

(16) Le concile de Latran IV en a notifié le seuil au quatrième degré. Deux dispenses concernant cette famille des Tournemine nous sont connues : Julienne Tournemine et Olivier sire de Montauban, parents au 4<sup>e</sup> degré au XIV<sup>e</sup> siècle et Françoise Tournemine avec Pierre de Laval, parents au 5<sup>e</sup> degré à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

(17) P. CHAUNU, *Histoire, science sociale. La durée, l'espace et l'homme moderne*, p. 317 et 348-350. Pour lui, les comportements démographiques sont « plus commandés... par l'intégration dans un cercle géographique que par l'appartenance à une catégorie sociale ».

dans le cadre de la Bretagne. Il n'y a guère qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle que les membres de ce lignage s'engagent dans la voie de mariages avec des familles originaires de France, à l'instar d'Anne de Bretagne en 1491. Mais avant la fin de l'indépendance bretonne, nous assistons à la mise en place d'une stratégie matrimoniale dont les différentes étapes se dégagent clairement. L'élaboration de cartes de la Bretagne recensant les directions géographiques prises par les membres de cette famille pour choisir un(e) époux (se) autorise plusieurs constatations (18).

Tout d'abord, on remarque qu'il existe une chronologie dans leur stratégie : si au XIII<sup>e</sup> siècle les Tournemine s'allient avec des familles principalement originaires du Penthièvre (Edie de Bretagne, Julienne Boterel), vraisemblablement dans le but de consolider leur implantation territoriale, au siècle suivant, les aînés vont prendre femme dans le pays nantais. Ils sont suivis avec un siècle de décalage par leurs cadets. Au XV<sup>e</sup> siècle, ce sont tous les hommes de la famille qui épousent une femme originaire de la région nantaise. Les Tournemine préfèrent donc l'élargissement du cadre spatial de leur recherche à l'éventualité d'un mariage de rang inférieur.

Cet éloignement géographique de leur fief originel de la Hunaudaye ne signifie pourtant pas dispersion. Les alliances matrimoniales des Tournemine s'exercent dans une direction privilégiée qui est celle de la cour ducale. Il s'agit plus ici de la volonté de se rapprocher du centre de décision et de s'y maintenir que de consolider un puzzle territorial (19). En effet, lorsque les Tournemine s'allient avec des familles du sud de la Bretagne, ils ne possèdent que leur seigneurie du Penthièvre (20). Un des buts de ces mariages est alors de les mener plus près de la « fontaine des honneurs » (21), car il leur a d'abord fallu résider dans cette région nantaise avant d'exercer une quelconque fonction.

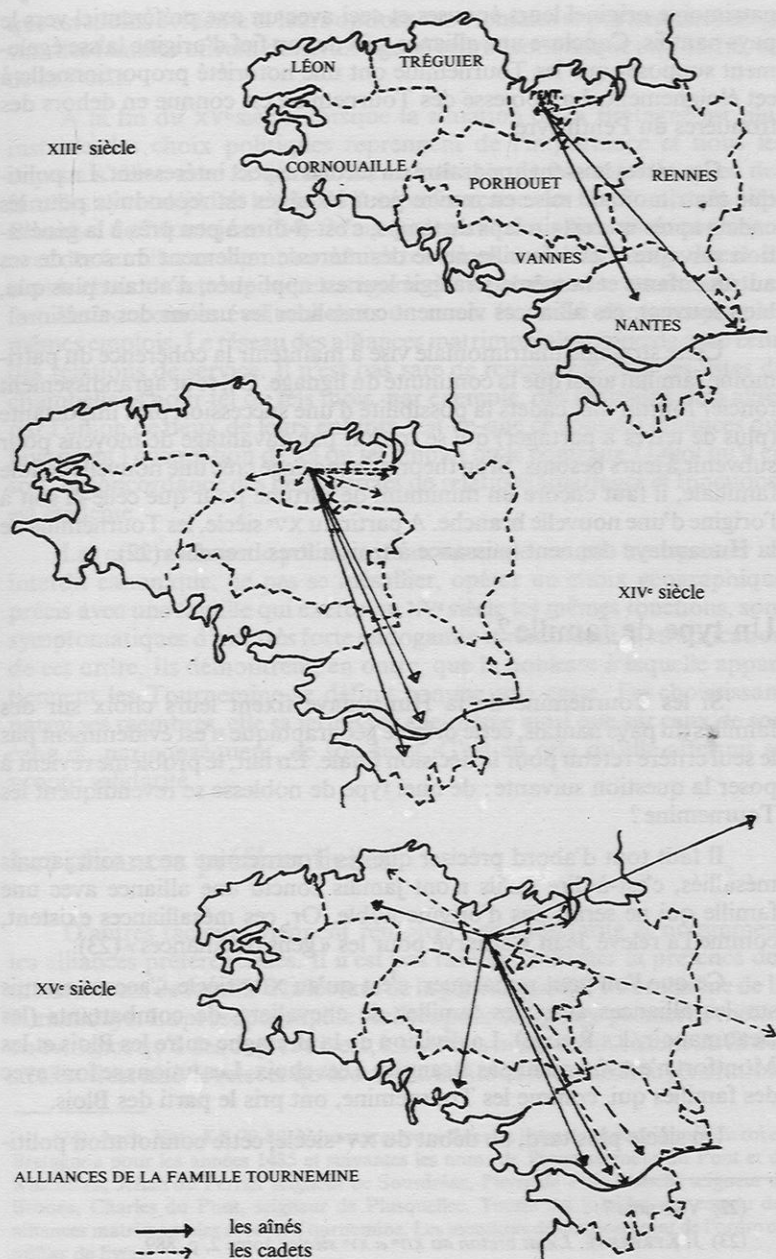
Les directions indiquées par les unions matrimoniales successives montrent clairement qu'il leur faut chercher de plus en plus loin de leur

(18) Voir les cartes ci-après.

(19) Au moins pour les premières alliances avec des familles originaires de cette région. Il est bien évident que le caractère économique de telles unions n'a jamais été négligé.

(20) En 1320, la seigneurie de la Guerche est obtenue par mariage avec Isabeau de Machecoul ; la seigneurie de Jasson en 1339 avec l'alliance des Rougé (DU PAZ, *op. cit.* p. 166) ; les seigneuries de Saffré, Frossay, Sion en 1339 de l'union avec Jeanne de Saffré en 1404 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1829, 1837 ; E 518. La première mention d'une charge concernant un Tournemine date de 1402 avec la fonction de chambellan (LOBINEAU, *Preuves et pièces justificatives*, Paris, 1973, tome 1, 496 ; tome 2, 809, 813).

(21) M. HARSGOR, *Maître d'un royaume, le groupe dirigeant français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup>*, C.N.R.S., p. 135.



patrimoine originel leurs épouses et ceci avec un axe préférentiel vers le pays nantais. Conclure une alliance loin de son fief d'origine laisse également supposer que les Tournemine ont une notoriété proportionnelle à cet éloignement. La noblesse des Tournemine est connue en dehors des frontières du Penthièvre.

Ces cartes laissent apparaître un second aspect intéressant. La politique matrimoniale mise en œuvre pour les aînés est reconduite pour les cadets après un certain laps de temps, c'est-à-dire à peu près à la génération suivante. Cette famille ne se désintéresse nullement du sort de ses autres enfants et la même stratégie leur est appliquée, d'autant plus que, bien souvent, ces alliances viennent consolider les unions des aînés.

Cette stratégie matrimoniale vise à maintenir la cohérence du patrimoine familial ainsi que la continuité du lignage. Or, tout agrandissement foncier fournit aux cadets la possibilité d'une succession plus importante (plus de terres à partager) qui se traduit par davantage de moyens pour subvenir à leurs besoins. Si en théorie, le mariage crée une nouvelle cellule familiale, il faut encore un minimum de fortune pour que celle-ci soit à l'origine d'une nouvelle branche. A partir du XV<sup>e</sup> siècle, les Tournemine de la Hunaudaye donnent naissance à trois autres branches (22).

### Un type de famille ?

Si les Tournemine de la Hunaudaye fixent leurs choix sur des familles du pays nantais, cette origine géographique n'est évidemment pas le seul critère retenu pour la décision finale. En fait, le problème revient à poser la question suivante : de quel type de noblesse se revendiquent les Tournemine ?

Il faut tout d'abord préciser que les Tournemine ne se sont jamais mésalliés, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais conclu une alliance avec une famille qui ne serait pas d'origine noble. Or, ces mésalliances existent, comme l'a relevé Jean Kerhervé pour les « gens de finances » (23).

Ce que l'on peut remarquer, c'est qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, l'accent est mis sur les alliances avec des familles de chevaliers, de combattants (les Beaumanoir, les Rougé). La division de la Bretagne entre les Blois et les Montfort n'est sûrement pas étrangère à ces choix. Les unions se font avec des familles qui, comme les Tournemine, ont pris le parti des Blois.

Un siècle plus tard, au début du XV<sup>e</sup> siècle, cette connotation politi-

(22) Voir note 7.

(23) J. KERHERVÉ, *L'état breton au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, tome 2, p. 889.



que est moins évidente et leurs options matrimoniales se portent davantage vers des familles offrant des avantages d'ordre économique : les Saffré, les de la Porte.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, lorsque la situation de la Bretagne est plus instable, les choix politiques reprennent de l'importance et nous les voyons s'allier avec la famille du connétable de Normandie, avec des familles ayant déjà fait le pari de l'union française : les Du Pont, de la Ville Blanche, de Montejean (24). Mais également des alliances se concluent avec des familles exerçant les mêmes fonctions dans l'entourage ducal. Et c'est le choix de cette dernière catégorie qui représente une nouveauté. Les familles concernées évoluent dans un cercle étroit où elles occupent les mêmes emplois. Le réseau des alliances matrimoniales coïncide avec celui des relations de service. Il n'est pas rare de rencontrer dans les listes de chambellans pour tel ou tels mois, par exemple, des individus déjà alliés par l'union de deux de leurs enfants. Est-ce que ce sont ces alliances qui favorisent l'occupation de tel ou tel emploi ou le contraire ? Quoi qu'il en soit, la concordance des deux cercles de relations (mariages et fonctions) est évidente.

Les critères de cette politique matrimoniale : ne pas transgresser un interdit canonique, ne pas se mésallier, opérer un choix géographique précis avec une famille qui exerce au XV<sup>e</sup> siècle les mêmes fonctions, sont symptomatiques d'une très forte endogamie et renforcent la stratification de cet ordre. Ils démontrent, en outre, que la noblesse à laquelle appartiennent les Tournemine se définit comme une caste. En choisissant parmi ses membres, elle se ferme sur elle-même ainsi que sur ceux de son rang et, par conséquent, de son sang. C'est en cela qu'elle affermit sa propre solidarité.

### Les alliances préférentielles

D'autres facteurs viennent renforcer cette solidarité et notamment les alliances préférentielles. Il n'est pas rare de constater la présence des mêmes noms de famille à la lecture de la généalogie des Tournemine de la Hunaudaye. La prosopographie réalisée pour ce lignage permet de mettre en évidence qu'à des degrés divers, les mêmes noms se succèdent au fil des siècles. Il est aisé de relever qu'écoulée la limite de la quatrième génération,

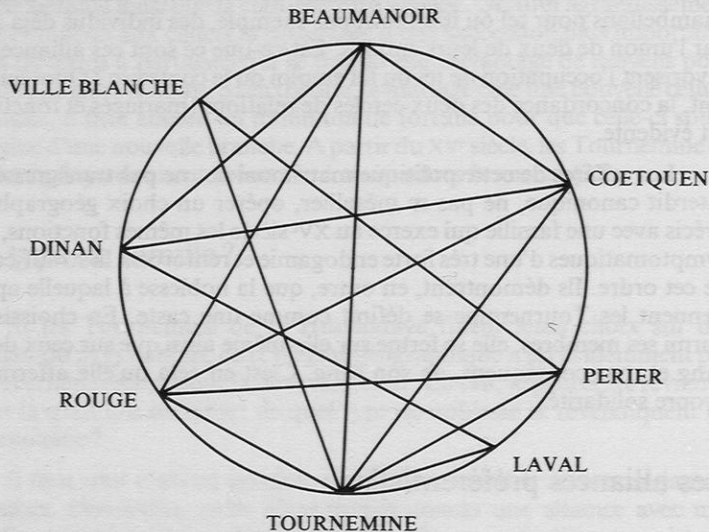
---

(24) Arch. Nat., KK 79-80. Nous retrouvons dans les listes des « pensionnés du roi en Bretagne » pour les années 1485 et suivantes les noms de Pierre seigneur du Pont et de Rostrenen, Jehan du Perrier seigneur de Sourdréac, Pierre de Ville Blanche seigneur de Broons, Charles du Pont, seigneur de Plusquellec. Toutes ces familles ont conclu des alliances matrimoniales avec les Tournemine. Les mentions de pensions sont de l'ordre du millier de livres.

les Tournemine réitèrent avec la même parenté les alliances conclues précédemment (25). Cette constance des liens dans le même groupe social et avec les mêmes familles affermit encore la solidarité des lignages.

La multiplicité de ces liens conduit à un apparent enchevêtrement de ces familles, mais pas à l'anarchie. On assiste, en définitive, à un échange généralisé entre elles. Par exemple, les Tournemine prennent une fille du lignage des Rougé. Dans le même temps, les Rougé donnent une femme aux Périer, qui sont également donneur d'une fille aux Tournemine. De cette manière la boucle est bouclée.

Le cercle ci-dessous retrace toutes les alliances conclues par la famille Tournemine ainsi que les liens des familles entre elles et ceci pour 6 générations, de 1320 à 1520.



Les alliances qui se créent entre les familles se font donc dans le temps, de façon verticale (reconduction des liens passés la quatrième génération), mais également dans un espace plus horizontal en pratiquant l'échange des femmes entre les familles.

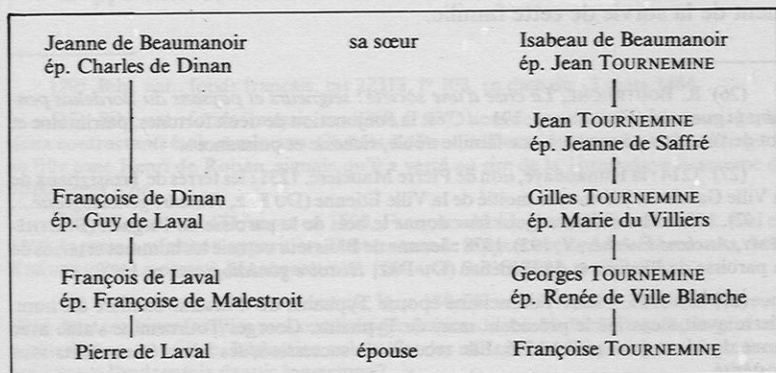
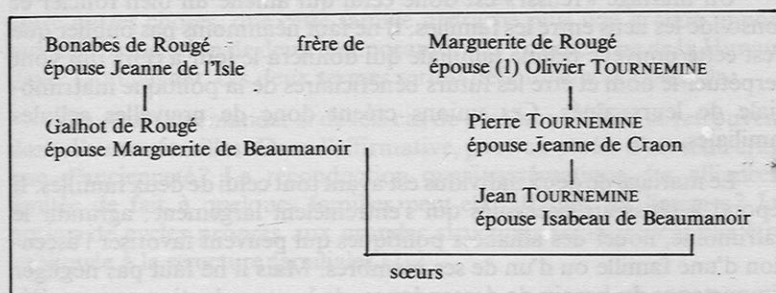
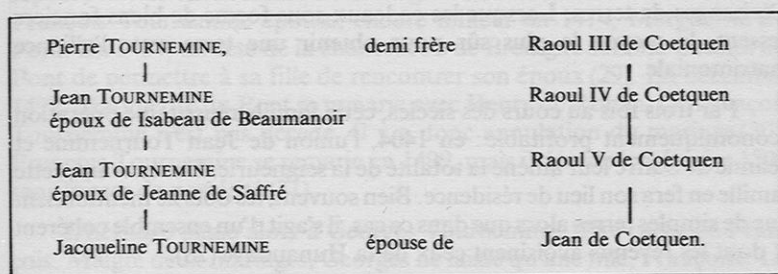
Si l'on étend ces cercles des alliances à l'ensemble de la strate nobiliaire, tout conduit à donner une apparence d'enchevêtrement à ces familles qui sont, à des degrés divers, toutes apparentées les unes aux

(25) Se référer aux tableaux. L'alliance des Rougé-Tournemine, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 744 ; E 887. Alliance Coetquen-Tournemine, DU PAZ, *Histoire généalogique...* p. 156. Mariage de Françoise Tournemine, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 200.

autres. Le réseau des alliances est particulièrement dense. Chaque groupe nobiliaire élabore son propre stock de familles avec lesquelles une union est possible.

Si les généalogies permettent de dégager le « mécanisme » des alliances, elles sont par contre tout-à-fait stériles si l'on désire appréhender le vécu humain. Les sentiments, les relations affectives ont laissé peu de traces.

## ALLIANCES PRÉFÉRENTIELLES



## Les intérêts économiques avant les sentiments

Même si les Tournemine privilégient un secteur géographique, ils doivent à l'intérieur de cet espace, circonscrire la famille élue.

Le modèle idéal se présente sous l'apparence d'une riche héritière (26). Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les Tournemine ont bénéficié de plusieurs donations de terres, en général pour bons et loyaux services (27). En ce qui les concerne, les sources n'indiquent que peu d'exemples d'achats ou d'échanges de terres. Lorsque les cadeaux sous forme de biens fonciers cessent, le moyen le plus sûr pour obtenir une terre reste l'alliance matrimoniale.

Par trois fois au cours des siècles, cette famille réussit une opération économiquement profitable : en 1404, l'union de Jean Tournemine et Jeanne de Saffré leur amène la totalité de la seigneurie. Dorénavant, cette famille en fera son lieu de résidence. Bien souvent, les dots ne mentionnent que de simples terres alors que dans ce cas, il s'agit d'un ensemble cohérent et dont les revenus avoisinent ceux de la Hunaudaye (28).

Un mariage « réussi » est donc celui qui amène un bien foncier et consolide les liens entre les familles. Il ne faut néanmoins pas oublier que c'est cette nouvelle cellule familiale qui donnera le jour à ceux qui vont perpétuer le nom et être les futurs bénéficiaires de la politique matrimoniale de leurs aînés. Ces unions créent donc de nouvelles cellules familiales.

Le mariage de deux individus est avant tout celui de deux familles. Il répond à plusieurs nécessités qui s'entremêlent largement : agrandir le patrimoine, nouer des alliances politiques qui peuvent favoriser l'ascension d'une famille ou d'un de ses membres. Mais il ne faut pas négliger l'importance du besoin de descendance, de la reproduction comme élément de la survie de cette famille.

(26) R. BOUTRUCHE, *La crise d'une société : seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, p. 191 : « C'est la conjonction de deux fortunes, patrimoine et dot de l'épouse qui assure à une famille noble, richesse et puissance ».

(27) 1214 : la Hunaudaye, don de Pierre Mauclerc. 1231 : les terres de Tressignaux de la Ville Gaudu en Plérin et la moitié de la Ville Étienne (DU PAZ, *Histoire généalogique...*, p. 147). 1231 : Henri d'Avaugour leur donne le bois de la paroisse de Pleguen (BARTHÉLÉMY, *Anciens Evêchés*, V, 192). 1378 : Jeanne de Blois leur octroie les hommes et terres de la paroisse de Pléguen et de Plédéliac (DU PAZ, *Histoire généalogique*, p. 152).

(28) En 1385, Pierre Tournemine épouse Typhaine du Guesclin dernière du nom. Pierre avait assassiné le précédent mari de Typhaine. Georges Tournemine s'allie avec Anne de Montejean avant 1516. Elle recueille la succession, ses frères étant morts sans postérité.

## La descendance

La descendance légitime est nécessaire pour perpétuer le lignage. La branche aînée des Tournemine de la Hunaudaye disparaît à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle pour n'avoir pas pu respecter cette condition. S'éteint alors une illustre famille qui avait activement participé à l'histoire de la Bretagne.

L'exemple suivant montre combien le dynamisme d'un lignage repose sur une base somme toute fragile : la nécessité d'un héritier mâle. François Tournemine épouse, encore mineur en 1474, Marguerite du Pont. En 1484, un acte de la chancellerie de Bretagne somme Charles du Pont de permettre à sa fille de rencontrer son époux (29). En décembre 1497, Marguerite du Pont se remarie avec Henry de Rohan. Or François Tournemine n'est pas décédé. Il y a donc annulation du mariage (30). François Tournemine se remarie en 1499, mais il décède le 3 février 1500 sans laisser de postérité (31).

L'héritage passe alors à Georges Tournemine, frère cadet de François. Malgré deux mariages, Georges ne laisse qu'une fille, Françoise. La totalité du patrimoine passe alors à un autre lignage. Cet exemple montre, entre autres choses, que cette famille n'attache plus une grande importance à l'association de deux composantes : les Tournemine de la Hunaudaye. Dorénavant, ces deux termes seront définitivement dissociés.

On peut se demander si de tels cas de déshérence mâle se retrouvent dans d'autres familles. Dans l'affirmative, peut-on parler d'un seuil critique d'ancienneté ? La reconduction quasi-systématique des alliances, limitée de fait à quelques familles peut-elle affaiblir les lignages ? La notion de cycles propres aux grandes structures sociales peut-elle être appliquée à la structure familiale (32) ?

L'hypothèse concernant une réduction volontaire du nombre des

(29) Bibl. nat., fonds français, ms 22318, f<sup>o</sup> 103, en date du 13 mars 1484.

(30) Bibl. nat., fonds français, ms 8269, f<sup>o</sup> 427. Lors de la conclusion du mariage, les deux contractants étaient mineurs. Charles du Pont, à l'occasion du contrat de mariage de sa fille avec Henri de Rohan, signale qu'il a versé au sire de la Hunaudaye la somme de 10 000 écus d'or.

(31) Mineur en 1474, mort en 1500, François décède donc prématurément. Or, en 1500, la peste a refait son apparition. Il est tentant de rapprocher les deux événements. Jean KERHERVÉ, « La peste à Moncontour en 1500 », *A.B.P.O.* 1983, p. 603-606.

(32) L. GENICOT, *L'économie rurale*, II, p. 140-142 : « Si le nombre d'enfants demeure élevé dans certaines familles ou à certaines générations, il semble bien d'une façon générale moins fort au XIV<sup>e</sup> siècle. Réduction volontaire des naissances ? Dégénérescence des races pratiquant l'endogamie depuis longtemps ?... ».

enfants est à envisager. Quelles sont les stratégies de fécondité des Tournemine, c'est-à-dire le nombre d'enfants conçus au fil des générations? Peut-on relever une diminution de leur nombre et quel est le devenir de ceux-ci?

Le tableau suivant nous montre que nous ne sommes pas devant une baisse de natalité qui s'échelonne sur plusieurs générations. A propos des Tournemine, la rupture est nette et irrémédiable.

XIII <sup>e</sup> siècle :	18 enfants	3 générations	moyenne : 6
XIV <sup>e</sup> siècle :	11 enfants	3 générations	moyenne : 3,6
XV <sup>e</sup> siècle :	13 enfants	3 générations	moyenne : 4,33

Le rapport entre le nombre des mariages et celui des enfants, soit N/M, constitue un indice approximatif de la fécondité au cours des siècles. Ce quotient est de :

- 4 pour le XIII<sup>e</sup> siècle
- 2,75 pour le XIV<sup>e</sup> siècle
- 3,25 pour le XV<sup>e</sup> siècle

Nous sommes loin du nombre moyen d'enfants relevé pour le XVII<sup>e</sup> siècle et qui est de 6,85 (33).

La disparition du lignage aîné des Tournemine n'est pas la conclusion d'un mouvement de réduction des naissances enclenché plus tôt dans le siècle. La « responsabilité » en incombe et ce, malgré leurs remariages respectifs, aux deux frères, François et Georges, successivement « sire de la Hunaudaye ». Si François Tournemine meurt sans héritier, Georges, son frère cadet ne laisse, lui, qu'une fille de ses deux mariages. Quant aux autres frères cadets, ils se noient dans l'anonymat. Ils ont vraisemblablement fait le choix de servir la couronne française comme certains de leurs aînés.

Comment peut-on expliquer cet état de choses? Les hypothèses d'une stérilité des hommes ou des femmes, de naissances d'enfants mort-nés ne peuvent être écartées, mais sont malheureusement impossibles à établir (34). Par contre, cette déshérence masculine peut être la traduction dans les faits d'un changement de mentalités. La survivance du lignage n'apparaît plus, en cette fin de siècle, comme une préoccupation majeure pour certains individus. La structure de parenté représentée par le lignage et dans lequel l'individu est « englué » se désagrège-t-elle au profit de la notion d'individualité?

(33) M. NASSIET, *op. cit.*

(34) M.-Th. LORCIN, La famille, p. 21-39, dans *la France Médiévale*, sous la direction de Jean Favier, Fayard, 1983.

A ces enfants légitimes, il faut ajouter les naissances illégitimes : les bâtards. Sans être très nombreux dans la famille Tournemine, nous en relevons plusieurs exemples. Il est difficile d'en donner un chiffre précis dans la mesure où les différentes notations peuvent correspondre à un même individu.

Quelles est la place de ces bâtards dans une société médiévale très hiérarchisée ? En fait, le cloisonnement théorique n'est pas totalement hermétique. La plupart de ces enfants participent à des montres (35). Il ne semble pas peser d'interdiction sur leur éventuel désir de faire une carrière militaire. Ils peuvent donc mener un genre de vie noble (36) bien qu'aucun d'entre eux n'ait jamais accédé à un poste de commandement. Dans le royaume français, ces enfants illégitimes peuvent faire une carrière administrative, mais nous n'avons pas trouvé d'exemples de ce genre chez les Tournemine (37). De la même manière, ils n'ont jamais exercé une charge civile au sein de l'hôtel ou de l'administration ducale. Il semble donc que seule la carrière militaire leur soit ouverte. Certains sont même restés dans la dépendance de leur aîné (38). Les sources n'ont pas gardé de traces concernant leur mariage, leur possible légitimation ou leur héritage (39).

### « L'alliance matrimoniale apparaît donc comme un point nodal dans l'articulation et la cohésion du système féodal européen » (40)

Nous avons tenté de relever une transformation dans les critères de choix du conjoint. Or, nous avons montré que des alliances préférentielles s'opéraient avec un nombre restreint de familles et ce, de 1250 à 1520. Une

(35) Revue d'hommes en équipement militaire.

(36) MORICE, *Preuves*, III, 634 : « Tandon bastard de Tournemine escuyer » tient une compagnie pour le roi de France en 1415 ;

Bib. nat. fonds français, ms 21503 : un « batard de la Hunaudaye » archer sous la charge du prince d'Orange en septembre 1494.

(37) M. HARSGOR, « L'essor des bâtards nobles au xv<sup>e</sup> siècle » p. 319 dans *Revue Historique*, 1975. Il évoque la « floraison » et le dynamisme des bâtards à ces postes : « De nombreux bâtards joueront un rôle de premier plan au sein des groupes dirigeants des royaumes de France et du duché de Bretagne ».

(38) Arch. dép. Côtes d'Armor, 1 Mi 103. En 1513, « Jean Bâtard de la Hunaudaye, écuyer, tient les maisons de Vaujoyeux en Pleven ».

(39) M. HARSGOR, *op. cit.*, p. 320, 13 cas de légitimation en 20 ans de règne de Charles VII et 459 dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle.

(40) A. GUERREAU-JALABERT, « Sur les structures de parenté dans l'Europe médiévale », p. 1038, *Annales E.S.C.*, 1981.

très légère évolution est perceptible dans le choix des familles retenues pour la conclusion d'une alliance matrimoniale. Mais il faut reconnaître que ce changement tient plus à une transformation de caractéristiques de la noblesse qu'à un choix profondément différent.

Tout se passe comme si, après avoir consolidé leur seigneurie de la Hunaudaye (alliance avec Edie de Penthièvre, Julienne Boterel), les Tournemine opéraient des choix plus stratégiques qui visaient à les rapprocher de la cour de Nantes. Ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> siècle que les critères économiques font plus ouvertement leur apparition (Saffré, de la Porte). Dans un troisième temps, nous les voyons revenir à des options politiques, mais dans un cadre élargi qui est celui de la Bretagne. Néanmoins, l'aspect économique d'une union n'est jamais quantité négligeable. N'est pas non plus tenu pour insignifiant le fait que la famille visée remplisse une fonction à la cour ducale. Le point le plus important reste la volonté de s'unir à une strate nobiliaire correspondant à la sienne, ce qui a obligé les Tournemine à élargir le cercle de leurs recherches matrimoniales, et cela dans une direction privilégiée, celle de Nantes et de la cour ducale. Il faut attendre la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour les voir sortir du cadre breton, imitant en cela la duchesse Anne. Tout les poussait à cet élargissement spatial :

- leurs nombreux offices et charges ducales
- leur entrée dans la parenté des Machecoul, Rougé qui leur apporte les seigneuries de la Guerche, de Jasson, donc des terres situées au sud de leur patrimoine originel ;
- l'interdit de la consanguinité. Les Tournemine y ont été confrontés par deux fois.

Si les unions matrimoniales font entrer les Tournemine dans un réseau de relations, cette solidarité est-elle réelle ? A ce sujet, deux événements sont assez révélateurs : lorsque Pierre Tournemine assassine Jean de Beaumanoir, il n'est condamné qu'à une amende après le duel qu'il perd, alors qu'il aurait dû y laisser sa vie. Il y a sûrement dans ce cas, volonté de ne pas désobliger un pair. Au XIV<sup>e</sup> siècle, lors de la constitution de l'association de la noblesse pour la défense du duché, les chefs de file sont tous des familiers de la Hunaudaye. Autre exemple, en 1480, une enquête est demandée par Tristan sire de Quintin, Jean du Perrier seigneur de Sourdréac, dame Jeanne du Périer, dame Mathurine de Périer (épouse de Jean Tournemine, sire de la Guerche), Jean du Périer chevalier seigneur de Plessix-Angier, Bertrand du Parc, Jean de Ville Blanche seigneur de Broons, François de Tournemine seigneur de la Guerche et François de Matignon, tous parents, à propos des mauvais traitements que subiraient Michelle du Périer et son fils Jean de la Lande de la part de son mari, Tristan de la Lande (41). Nous sommes donc bien en présence d'une communauté, d'un groupe familial solidaire.



Les alliances matrimoniales influencent la dimension du patrimoine. De fait, elles commandent les relations économiques entre familles puisque c'est principalement sous cet aspect qu'est conclu tel ou tel mariage, régissent aussi les relations de clientèle, le cours d'une carrière et par extension la vie politique. Le monde nobiliaire est par définition un monde de relations. Il est donc clair que le mariage au centre de ces structures familiales est la clef de voûte de cette transmission de terres, l'enfant n'étant qu'un maillon de la chaîne. Le moyen le plus efficace pour réaliser les objectifs à savoir « reproduction des individus et reproduction d'un système culturel(42) », réside alors dans les critères retenus pour la politique matrimoniale.

Monique LE GUIGO-DENIS

#### RÉSUMÉ

La famille au sens large est constamment présente au sein du monde médiéval. Son étude à travers les alliances matrimoniales, la descendance... constitue un mode d'approche particulièrement intéressant pour appréhender l'agrandissement du patrimoine mais également la complexité des liens entre les strates nobiliaires. L'étude de la stratégie mise en place par la famille des Tournemine de la Hunaudaye est à cet égard riche d'enseignements.

(41) Bibl. nat., fonds français, ms 22318, f° 602.

(42) G. DUBY, *Mâle Moyen Age, de l'amour et autres essais*, « Le mariage dans la société du haut Moyen-Age », p. 11, Flammarion, 1988.